
MUNICIPALITE

R E P O N S E

à la question posée par Mme la Conseillère communale
Verena Berseth "Que peut faire la Municipalité pour que le magasin
Coop de la gare cesse de vendre de l'alcool jusque tard dans la soirée ?"

Renens, le 8 février 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 17 janvier 2008, Mme la Conseillère communale Verena Berseth a posé la question suivante : Que peut faire la Municipalité pour que le magasin Coop de la gare cesse de vendre de l'alcool jusque tard dans la soirée ?

Dans les faits, les gares appartiennent au domaine de la Confédération et sont considérées comme des territoires privés. Les réglementations communales ne s'y appliquent pas, notamment en ce qui concerne les heures d'ouverture des magasins. A Renens, le magasin Coop est ainsi ouvert depuis très tôt le matin et jusque très tard le soir.

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres villes de Suisse, une partie de la population renanaise apprécie le service que constitue la possibilité d'acquérir des denrées alimentaires jusque tard le soir et la fréquentation de ce magasin est très élevée, surtout lorsque les autres négoce sont fermés. Revers de la médaille, de plus en plus de groupes, de jeunes notamment, s'approvisionnent en alcool dans ces commerces et consomment ces produits directement à la gare. La conséquence est évidente: les voyageurs et les utilisateurs non alcoolisés se sentent insécurisés par ces présences qui débouchent, parfois, sur des incivilités ou de petites agressions.

Dans les contacts que les autorités politiques entretiennent avec les CFF à l'échelle nationale et dans les villes, par le biais des administrations et de la police, cette problématique a été abordée partout en Suisse, Renens comprise. Les CFF ont ainsi pris la décision de renoncer à la vente d'alcool dans les magasins et kiosques des gares dès 22h, et ce à partir du 1^{er} avril 2008.

Notons au passage que cette mesure a été prise en accord avec les partenaires des CFF, en l'occurrence la Coop pour ce qui est de la gare de Renens.

La Municipalité de Renens est satisfaite de cette mesure, qui s'inscrit dans le sens d'une protection accrue des mineurs et va dans le sens d'une amélioration de la sécurité dans la gare et de ses environs.

La Municipalité de Renens considère avoir répondu à la question posée par Mme la Conseillère communale Verena Berseth.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ